



Des territoires différemment touchés par la pauvreté dans le Nord et le Pas-de-Calais

Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, 770 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. La pauvreté touche ainsi 19,3 % de la population, soit cinq points de plus qu'en France métropolitaine. Les familles monoparentales, les jeunes et les ménages de cinq personnes et plus sont les ménages les plus touchés par la pauvreté. La pauvreté est très prégnante dans six territoires où elle touche plus d'un habitant sur quatre : communautés d'agglomération de Lens – Liévin, du Calaisis et de Maubeuge – Val de Sambre, communautés de communes de la Région de Frévent, de l'Auxilois et du Sud Avesnois. En revanche, certains espaces périurbains apparaissent plus préservés. Une pauvreté élevée va souvent de pair avec une pauvreté importante pour tous les types de ménages. Toutefois, la pauvreté des personnes âgées est souvent déconnectée des autres formes de pauvreté et est surtout concentrée dans les espaces ruraux.

Betty BECUWE, Insee

Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, près d'une personne sur cinq vit sous le seuil de pauvreté (*définitions*), soit 770 000 personnes (19,3 % de la population). C'est cinq points de plus qu'au niveau national. Comme en France métropolitaine, les familles monoparentales, les jeunes et les ménages de 5 personnes ou plus sont les ménages les plus touchés par la pauvreté (*encadré*). Le constat est encore plus frappant dans le Nord et le Pas-de-Calais : le taux de pauvreté de ces ménages dépasse de plus de huit points celui de France métropolitaine.

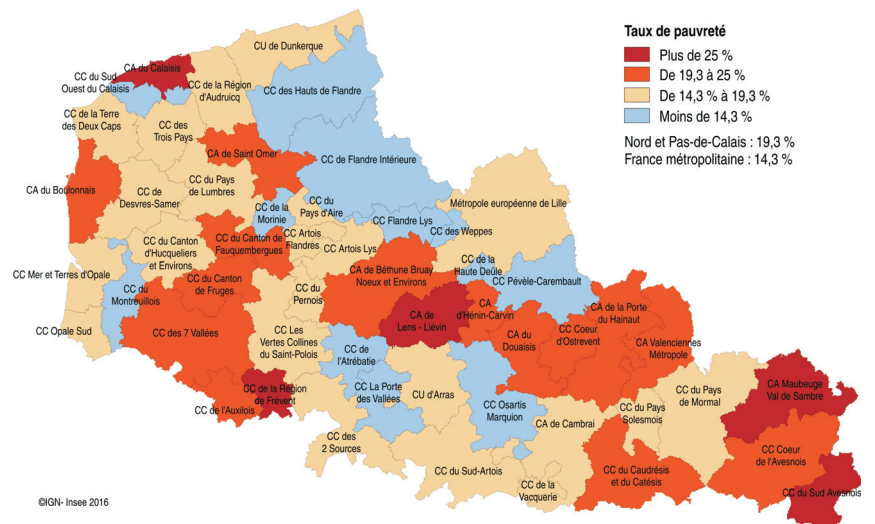
Au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Nord et du Pas-de-Calais, le taux de pauvreté varie très fortement (*figure 1*) : de 4 % dans la communauté de communes des Weppes à 29 % dans celle du Sud Avesnois. Les territoires urbains du littoral et du bassin minier affichent des taux de pauvreté très élevés. De la même façon,

certains territoires plus ruraux sont fortement touchés, comme l'arrière-pays boulonnais ou la Sambre-Avesnois. Plus particulièrement, la pauvreté est très

prégnante dans six territoires où elle touche plus d'un habitant sur quatre : communautés d'agglomération de Lens – Liévin, du Calaisis et de Maubeuge – Val de Sambre,

1 La pauvreté touche entre 4 % et 29 % de la population selon les territoires

Taux de pauvreté dans les EPCI du Nord et du Pas-de-Calais



Source : Insee, Filosofi 2012.

communautés de communes de la Région de Frévent, de l'Auxillois et du Sud Avesnois. En revanche, certains espaces périurbains apparaissent plus épargnés. Plus particulièrement, douze territoires affichent des taux de pauvreté particulièrement bas, inférieurs même à la moyenne nationale. Ils se trouvent notamment autour de la métropole lilloise, ou encore dans les communautés de communes de l'Atrébatie, de la Porte des Vallées et d'Osartis-Marquion situés en périphérie de la communauté urbaine d'Arras.

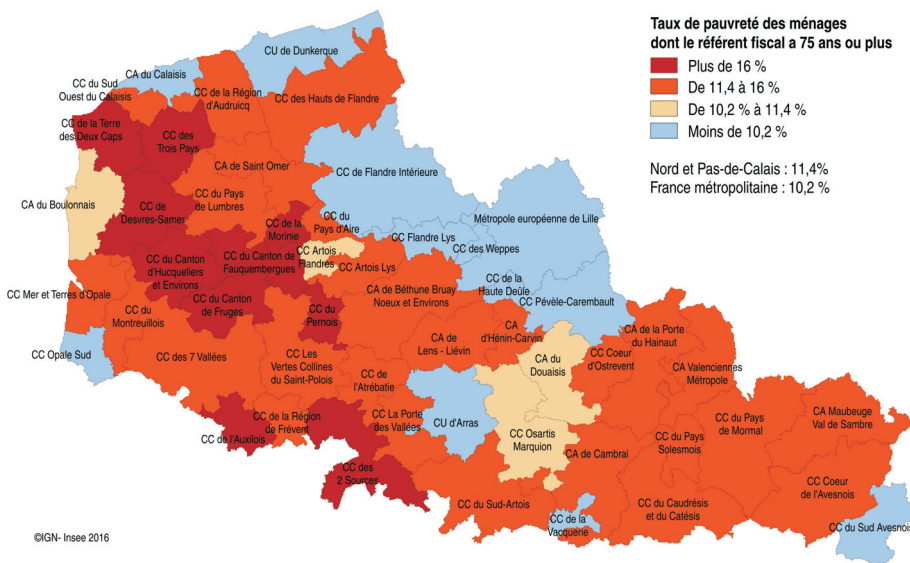
La pauvreté des personnes âgées souvent déconnectée des autres formes de pauvreté

Une pauvreté élevée va souvent de pair avec une pauvreté importante pour tous les types de ménages. Par exemple, quel que soit le territoire, le taux de pauvreté des familles monoparentales est supérieur de 10 à 20 points à celui de l'ensemble de la population. De la même façon, les familles nombreuses sont particulièrement touchées sur tous les territoires. En revanche, la localisation de la pauvreté des ménages dont le référent est âgé de 75 ans ou plus diffère de celle des autres types de ménages (figure 2). Par exemple, dans les territoires de l'arrière-pays de Calais et de Boulogne, ou dans les communautés de communes des Deux Sources et de la Morinie, le taux de pauvreté des personnes âgées est supérieur à celui observé en moyenne dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Il est en revanche moins élevé pour l'ensemble de la population.

Les territoires les plus touchés par la pauvreté des personnes âgées sont des territoires plutôt ruraux (figure 3). Il s'agit en particulier de territoires qui concentrent une grande part d'anciens agriculteurs : les pensions agricoles sont, jusque dans la période récente, en moyenne moins élevées que dans le régime général. Les territoires ruraux concentrent aussi davantage de bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ancien minimum vieillesse), dont le montant est inférieur au seuil de pauvreté (777 euros en 2012 pour une personne seule et 1 207 euros pour un couple). Dans les communautés de communes du Canton de Fruges, de l'Atrébatie, des Deux Sources, de la Porte des Vallées, du Canton de Fauquembergues, du Pernois, ainsi que du Canton d'Hucqueliers et environs, le taux de pauvreté des personnes âgées est plus élevé qu'en moyenne dans le Nord et le Pas-de-Calais et plus de 35 % des personnes âgées de 75 ans et plus sont d'anciens agriculteurs (contre 6 % dans les deux départements en moyenne).

2 Une pauvreté des personnes âgées plus fréquente dans les espaces ruraux

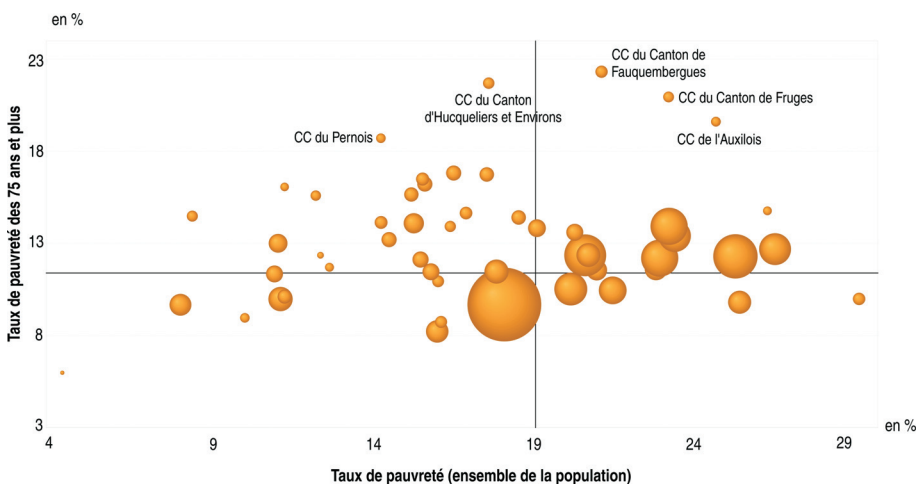
Taux de pauvreté des ménages dont le référent est âgé de 75 ans ou plus dans les EPCI du Nord et du Pas-de-Calais



Source : Insee, Filosofi 2012.

3 Une pauvreté des personnes âgées particulièrement élevée dans cinq EPCI

Taux de pauvreté de l'ensemble de la population et des ménages dont le référent est âgé de 75 ans et plus



Note de lecture : chaque bulle correspond à un EPCI. Elle est proportionnelle au nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans le territoire.

Source : Insee, Filosofi 2012.

Les territoires du Nord et du Pas-de-Calais peuvent être regroupés en six classes (figure 4), selon les formes de pauvreté qui les caractérisent.

Une pauvreté moins forte autour de Lille et dans certains territoires périurbains

Le premier profil de territoires regroupe huit territoires caractérisés par de moindres difficultés sociales (classe A, figure 4). On y retrouve les communautés de communes de Flandre intérieure, de Flandre-Lys, des Weppes, de la Haute Deûle, de Pévèle-Carembault, du Sud Ouest du Calais, du Montreuillois et d'Osartis-Marquion. En 2012, près de 325 000 habitants y résident (soit 8 % de la population). Le taux de pauvreté dans ces

territoires est nettement inférieur à la moyenne nationale et varie de 4 % dans les Weppes à 13 % dans le Sud Ouest du Calais. Moins de 11 % des actifs sont au chômage, contre 15 % en moyenne dans le Nord et le Pas-de-Calais. Néanmoins, la pauvreté de certains types de ménages peut être importante. Hormis le territoire des Weppes, plus d'une famille monoparentale sur cinq vit sous le seuil de pauvreté.

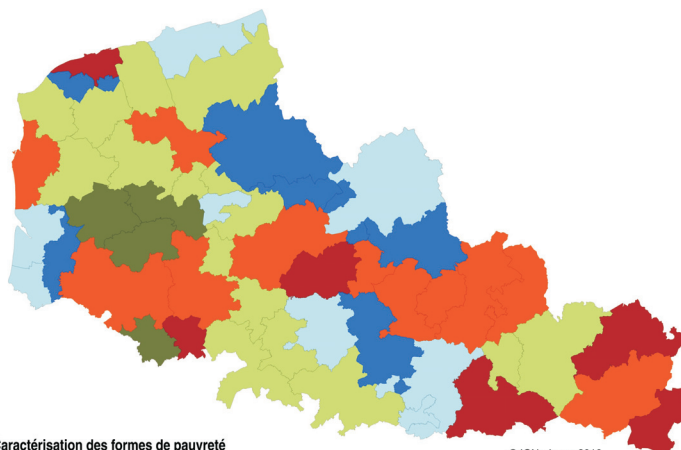
Huit territoires, parmi les plus peuplés de la région, appartiennent à la classe B : plus de 1 500 000 habitants y résident (soit 39 % de la population). Dans ces territoires, le taux de pauvreté varie de 16 % à 18 % et est légèrement inférieur à celui observé en moyenne dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. La pauvreté des jeunes et des familles avec enfants est importante. En

revanche, la pauvreté des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus est moins marquée. En particulier, le taux de paupvreté pour cette tranche d'âge est même inférieur à 10 % dans la Métropole européenne de Lille, dans les communautés urbaines d'Arras et de Dunkerque et dans les communautés de communes de Cambrai, de la Vacquerie et Opale Sud. Toutefois, la métropole de Lille se distingue des autres territoires de ce groupe, affichant un taux de paupvreté chez les 60-74 ans un peu plus important (13,4 % contre 12,3 % dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais).

4 Six groupes de territoires pour décrire les formes de paupvreté

Typologie des EPCI du Nord et du Pas-de-Calais selon les formes de paupvreté

Typologie des EPCI du Nord et du Pas-de-Calais selon les formes de paupvreté



Caractérisation des formes de paupvreté

au regard de la moyenne des deux départements

- A - Peu de paupvreté quel que soit le type de ménage
- B - Paupvreté un peu plus faible, en particulier chez les personnes âgées
- C - Paupvreté plus marquée qu'en moyenne, notamment chez les jeunes et les familles avec enfants
- D - Paupvreté très forte chez les jeunes et les familles avec enfants, modérée chez les plus âgés
- E - Paupvreté plus marquée des personnes âgées, plus faible chez les jeunes et les familles avec enfants
- F - Paupvreté importante quel que soit le type de ménage

© IGN - Insee 2016

Source : Insee, Filosofi 2012.

Une paupvreté plus fréquente pour tous les types de ménages dans le Nord et le Pas-de-Calais

D'avantage encore qu'en France métropolitaine, les familles monoparentales, les jeunes et les ménages de 5 personnes ou plus sont les ménages les plus touchés par la paupvreté dans le Nord et le Pas-de-Calais (figure 5).

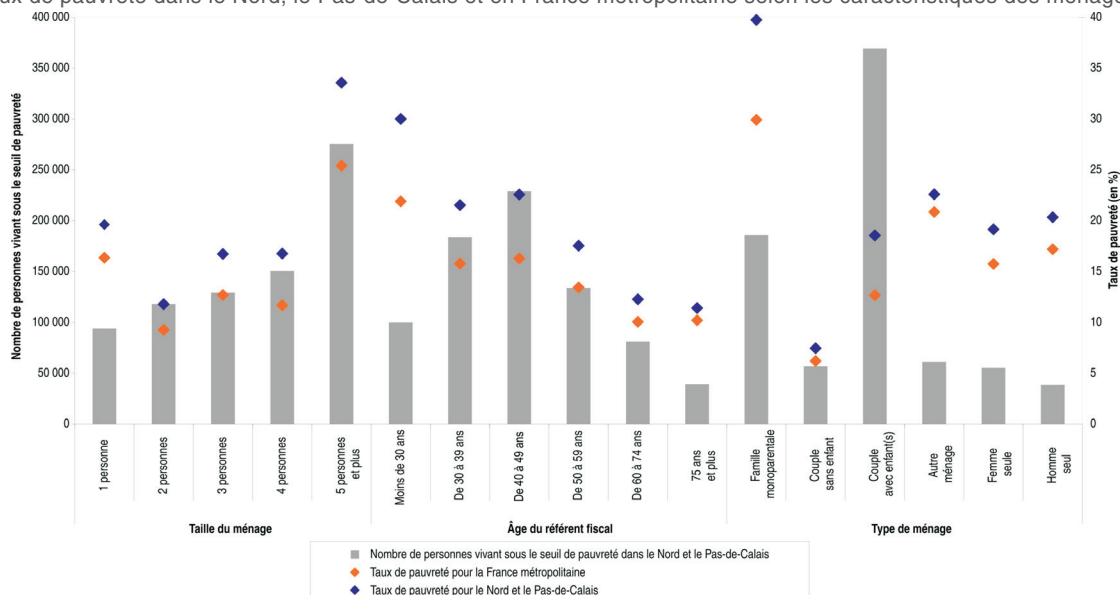
Dans ces deux départements, 40 % des familles monoparentales, soit 185 000 personnes, vivent sous le seuil de paupvreté, contre 30 % en France métropolitaine. Cette plus grande fragilité des familles monoparentales est en lien avec leurs plus grandes difficultés sur le marché du travail. En Nord-Pas-de-Calais, seulement 50 % des parents d'une famille monoparentale occupent un emploi (62 % en France métropolitaine) contre presque 72 % des parents en couple (78 % en France métropolitaine). Plus présentes qu'au niveau national, les familles nombreuses sont également plus souvent face aux situations de paupvreté : 33 % des ménages de cinq personnes et plus, soit 276 000 personnes, vivent sous le seuil de paupvreté (25 % au niveau national). Enfin, le taux de paupvreté des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans est de 30 %, contre 22 % en France métropolitaine. Cela concerne 100 000 personnes.

Les personnes vivant en couple sans enfants ou au sein d'un ménage dont le référent fiscal est âgé de 60 ans et plus sont les ménages les moins confrontés à la paupvreté, en France comme dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Cependant ces deux phénomènes se rejoignent : la moitié des adultes vivant en couple sans enfants est retraitée. La généralisation et l'amélioration des régimes de retraites permettent en effet à tous ceux qui ont exercé une activité professionnelle de recevoir des revenus. Néanmoins, au sein même de la population âgée, la situation est contrastée : la population âgée de 60 à 74 ans apparaît davantage vulnérable. En effet, le taux de paupvreté des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 ans à 74 ans est de 12,3 %, soit deux points de plus qu'au niveau national. Il est de 11,4 % lorsque le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus (+ 1 point). Cet écart peut traduire l'arrivée à la retraite de personnes ayant connu de plus grandes difficultés sur le marché de l'emploi.

La paupvreté est moins intense dans le Nord et le Pas-de-Calais qu'au niveau national pour l'ensemble de la population. En effet, le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de paupvreté est plus élevé dans les deux départements qu'au niveau national : il est de 9 550 euros par an contre 9 380 euros. L'intensité de la paupvreté est très variable selon l'âge. Par exemple, la paupvreté plus présente chez les ménages les plus jeunes va de pair avec une paupvreté plus intense. Ainsi, les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans et vivant sous le seuil de paupvreté ont un niveau de vie de 9 205 euros alors que le niveau de vie médian des plus de 75 ans vivant sous le seuil de paupvreté est de 10 324 euros.

5 Une paupvreté plus fréquente pour tous les types de ménages

Taux de paupvreté dans le Nord, le Pas-de-Calais et en France métropolitaine selon les caractéristiques des ménages



Source : Insee, Filosofi 2012.

Une pauvreté accrue centrée sur les jeunes et les familles avec enfants dans le bassin minier et l'Avesnois

Onze territoires appartiennent à la classe C, regroupant près de 1 200 000 habitants, soit 29 % de la population. Ils se situent notamment dans l'ancien bassin minier, l'Audomarois, le Boulonnais. Ils se caractérisent par une pauvreté plus importante que la moyenne, touchant entre 19 % et 24 % de la population. Les jeunes et les familles avec enfants sont les plus touchés par la pauvreté dans ces EPCI. Les difficultés, notamment sur le marché du travail, y sont en effet multiples. Ainsi, plus de 30 % des jeunes de 18 à 25 ans ne sont ni en emploi, ni en formation (contre 28 % en moyenne dans le Nord et le Pas-de-Calais).

La classe D rassemble six territoires où résident 550 000 habitants (soit 14 % de la population) : les communautés d'agglomération du Calaisis, de Lens – Liévin, de Maubeuge – Val de Sambre, les communautés de communes du Sud Avesnois, du Caudrésis et du Catésis, de la Région de Frévent. Leur taux de pauvreté figure parmi les plus importants

des territoires du Nord et du Pas-de-Calais et oscille entre 23 % et 30 %. Les jeunes et les familles avec enfants sont les plus touchés par la pauvreté : plus de 44 % des familles monoparentales sont en situation de pauvreté dans ces territoires, et plus de 37 % des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans (contre 30 % en moyenne dans le Nord et le Pas-de-Calais). Le taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus est analogue à la moyenne du Nord et du Pas-de-Calais. La communauté de communes de la Région de Frévent se distingue toutefois avec un taux de pauvreté des ménages âgés de près de 15 % (contre 11,4 % en moyenne dans le Nord et le Pas-de-Calais).

La pauvreté des plus âgés marquée dans les espaces ruraux

La classe E rassemble seize territoires. Près de 365 000 habitants y résident, soit 9 % de la population. Le taux de pauvreté varie de 8 à 18 %. La pauvreté des familles avec enfants reste globalement contenue dans ces territoires, c'est-à-dire inférieure à la

moyenne du Nord et du Pas-de-Calais et même parfois à la moyenne nationale. En revanche, la pauvreté des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus est plus marquée. Le taux de pauvreté pour cette classe d'âge varie de 12 % dans la communauté de communes de l'Artois-Lys à 19 % dans celle du Pernois.

Quatre territoires appartiennent à la classe F, regroupant 31 000 habitants (soit moins de 1 % de la population) : les communautés de communes de l'Auxillois, du Canton de Fauquembergues, du Canton de Fruges et du Canton d'Hucqueliers et environs. Le taux de pauvreté de leurs habitants est relativement élevé, compris entre 18 % et 25 %. Ces quatre territoires se distinguent nettement des autres par la forte pauvreté des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus. En effet, plus de 20 % de ces ménages y sont en situation de pauvreté, soit 9 points de plus que la moyenne des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Les personnes de 75 ans et plus sont toutefois relativement moins isolées sur ces territoires, vivant moins souvent seules qu'en moyenne. ■

Sources et définitions

Le **fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Pauvreté monétaire : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 euros annuels en 2012, soit près de 990 euros par mois. L'intensité de la pauvreté est l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté.

Revenus disponible : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Suivi partenarial

Cette étude a été réalisée en partenariat avec le Conseil départemental du Nord, le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la DRJSCS Nord-Pas-de-Calais. Ont assuré le suivi partenarial : Paule Laidebeur, Marion Lefebvre (Conseil départemental du Nord), Emmanuel Gardel (Conseil départemental du Pas-de-Calais), Rosine Faure, Julien Kounowski, Nicolas Saenen, Adrien Sansone (DRJSCS).



Insee Nord-Pas-de-Calais-Picardie
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769

59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Huart

Référent étude qualité :

Vincent Bonjour

ISSN 2493-1292

ISSN en ligne n° 2492-4253

© Insee 2016

Crédits photos :

© Laurent Ghesquière

© Anais Gadeau

© Laurent Rousselin

Pour en savoir plus

- Becuwe B. et Lecomte M., « Des trajectoires sociales différenciées entre les territoires du Nord-Pas-de-Calais », Insee Analyses Nord-Pas-de-Calais, n° 15, juin 2015.
- Lecomte M. et Werquin B., « Une pauvreté plus marquée au cœur des pôles urbains », Insee Analyses Nord-Pas-de-Calais, n° 16, juin 2015.

